

# MODE D'EMPLOI

par Salomé Kintz

Tandis qu'en 2015, suite à l'attentat contre *Charlie Hebdo*<sup>1</sup>, l'éducation aux médias et à l'information<sup>\*2</sup> (EMI)<sup>3</sup> s'impose en France au cœur des enjeux de démocratie et de citoyenneté, la campagne électorale américaine de 2016 consacre l'utilisation de l'expression « fake news »\*. Deux ans après, le néologisme « infox »\* (forgé à partir des mots « information » et « intoxication ») fait son entrée dans la langue française<sup>4</sup>.

Depuis, les sollicitations à lutter contre ces « infox » nous viennent des plus hauts sommets de l'État. Dans ses vœux à la presse, le 4 janvier 2018, Emmanuel Macron<sup>5</sup> annonce ainsi différentes mesures politiques dont un projet de loi « pour protéger la vie démocratique de ces fausses nouvelles ». Trois mois plus tard, le 4 mars 2018, la ministre de la Culture dévoile un plan pour l'éducation aux médias en plusieurs volets mettant au centre du débat trois professions : les journalistes\*, les enseignants et... les bibliothécaires<sup>6</sup>. Voilà donc les bibliothécaires plongés au cœur de la « mêlée »!

À l'heure où certains se demandent si, avec internet, il est encore besoin de bibliothécaires, voilà assurément une chance à saisir. D'ailleurs, les bibliothécaires américains ne s'y trompent pas : « Parler des “fake news” à des bibliothécaires, c'est comme agiter de la viande rouge devant un tigre [...] C'est le combat que nous attendions depuis longtemps. »<sup>7</sup>

L'infographie de l'IFLA « Comment repérer des “fake news” ? »<sup>8</sup> (“How to spot fake news?”), traduite en 40 langues, montre bien la volonté des organisations professionnelles de faire des bibliothécaires des interlocuteurs

---

1. L'attentat contre *Charlie Hebdo* est une attaque terroriste islamiste perpétrée contre le journal satirique *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 à Paris.

2. Les termes suivis d'un astérisque (à leur première occurrence) sont définis dans le glossaire en fin d'ouvrage.

3. Pour les sigles et acronymes, voir la liste en fin d'ouvrage.

4. « Recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression “fake news” », *JORF* n° 0229 du 4 octobre 2018. [En ligne] < <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037460897&dateTexte=&categorieLien=id> >. Dans ce livre, ces différents termes pourront être utilisés comme équivalents pour « fake news ».

5. Président de la République, élu le 14 mai 2017.

6. Brigitte Nyssen, *Les Échos*, « Nyssen renforce l'éducation aux médias pour lutter contre les “fake news” », 5 mars 2018 : « une amplification sans précédent de l'action des associations et de l'engagement des journalistes qui font cette sensibilisation dans les écoles ; ce même déploiement au sein des bibliothèques-médiathèques et la création d'une plateforme commune des sociétés de l'audiovisuel public pour le décryptage de l'information et l'éducation aux médias. »

7. Alexis Buisson, « Les bibliothécaires américains en première ligne contre les “fakes news” », *La Croix*, 4 janvier 2018. [En ligne] < <https://www.la-croix.com/Monde/Ameriques/bibliothecaires-americains-premiere-ligne-contre-fake-news-2018-01-04-1200903618> >.

8. Voir l'infographie à la fin du Mémento, p. 222.

incontournables. En effet, l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information n'est-elle pas une des missions fondamentales des bibliothèques que mentionne le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque\* publique?<sup>9</sup>

Au vu des nombreuses initiatives qui se développent dans tous les types de bibliothèques, les bibliothécaires se sont bel et bien emparés de ces missions. Aussi, une des ambitions de cet ouvrage est de rassurer les professionnels sur la maîtrise de ces fondamentaux informationnels. À la manière d'un monsieur Jourdain, nous luttons contre les fausses nouvelles... sans tout à fait le savoir ou le dire. Au-delà de ce constat rassurant, cette thématique pose aussi la question de l'évolution de nos métiers dans un environnement de l'information lui aussi en perpétuelle transformation.

Pourquoi cet « engouement » soudain alors que, « les fausses nouvelles, dans toute la multiplicité de leurs formes – simples racontars, impostures, légendes – ont rempli la vie de l'humanité? »<sup>10</sup> Le contexte politique, voire politicien y est certes pour beaucoup. Mais de quoi exactement les « fake news » – ou « infox » – sont-elles le nom? Faits erronés, fausses nouvelles, *hoax*\*, rumeurs\*, accusations à tort, théories du complot\*, publication orientée, pastiche, propagande, voire « une information avec laquelle je ne suis pas d'accord ». Derrière ces termes en vogue, plusieurs « réalités » aux enjeux inégaux sont mises sur le même plan.

## PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Les cinq contributions de la première partie analysent le phénomène selon différents points de vue.

Pascal Froissart, en interrogeant le surgissement de ces notions dans l'espace médiatique, permet de relativiser et de contextualiser le « phénomène ».

Celui-ci semble cependant particulièrement lié à internet et au tournant social du web. Ce sont ces « mécanismes » de la désinformation\* spécifiques à ce nouvel environnement que Divina Frau-Meigs met ici en lumière.

Si l'on peut parler d'une spécificité d'internet, existe-t-il également une spécificité de la « génération internet »? Sophie Jehel se penche sur les pratiques médiatiques d'un public jeune et adolescent, se défiant de l'information journalistique.

Les rapports entre science et désinformation, dans une société qui, grâce à internet, véhicule ce mythe d'une connaissance à portée de clic, sont eux

---

9. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. [En ligne] < [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre) >.

10. Marc Bloch, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Léopold Cerf, 1921.

aussi à préciser : loin de permettre l'accès aux théories scientifiques, internet les met en concurrence avec des « infox » qui prennent l'apparence d'une démarche scientifique. Olivier Las Vergnas se demande comment, dans ce contexte, développer une médiation scientifique efficace.

Et si l'essentiel n'était pas tant de lutter contre la propagation des fausses nouvelles à travers les nouveaux réseaux sociaux\*, que d'armer le citoyen en développant son esprit critique\* ? L'occasion pour les bibliothèques de remplir un rôle politique qu'elles n'osent pas toujours revendiquer, ainsi que le souligne Raphaëlle Bats.

Ce qui caractérise l'activité des bibliothèques depuis la fin des années 2010, c'est bien un foisonnement d'initiatives, à destination de tous les publics<sup>11</sup>, autour de l'information et des médias.

Dans la partie 2, au travers de plusieurs retours d'expériences mis en perspective, des bibliothécaires et des documentalistes\* rendent compte des renouvellements de leurs formations, ateliers, médiations.

Valérie Glass expose son point de vue spécifique de professeur documentaliste, aux côtés des enseignants, tandis que Valérie Robin accueille à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) ce même public de collégiens et lycéens. Qu'est-ce qui caractérise alors ces deux positionnements professionnels différents ?

Sophie Pascal revient sur l'offre pédagogique de la Bibliothèque nationale de France (BnF) qui repose sur les collections patrimoniales de la BnF, mettant ainsi la valorisation de collections anciennes en résonance avec l'actualité la plus brûlante.

En bibliothèque universitaire (BU), si la formation à la recherche documentaire est bien ancrée, elle se renouvelle aussi avec le phénomène actuel des « infox ». Damien Belvèze lance des pistes de réflexion sur ce que peut recouvrir la formation des étudiants en BU dans ce nouveau contexte.

On l'a évoqué, les jeunes sont la cible privilégiée de ces actions de médiation et de formation. Mais Anne-Cécile Hyvernât-Duchêne pose avec le cycle La Fabrique de l'Info de la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) l'idée d'une éducation aux médias et à l'information qui s'adresse à tous et va jusqu'à questionner le bibliothécaire lui-même.

Les six textes de la troisième et dernière partie traitent des compétences et des atouts des professionnels des bibliothèques, et interrogent les partenariats.

Cette thématique des fausses nouvelles, au croisement des littératies informationnelles (Information Literacy\*), médiatiques (Media Literacy) et numériques (Digital Literacy) interroge, selon Marie-Françoise Defosse, nos compétences et notre capacité à transmettre des savoirs. Quel médiateur,

---

11. Voir la Typologie des actions Éducation aux médias et à l'information, p. 223.

quel intermédiaire est ou devrait être le bibliothécaire ? Comment faire de la bibliothèque un acteur central pour les étudiants de l'université, non seulement de l'acquisition de compétences informationnelles, mais au-delà, un outil de « construction de l'information », comme le souhaite Cécile Swiatek ?

Dans notre entretien, Agnès Defrance retrace l'évolution de la réflexion au sein du réseau de la médiathèque départementale de l'Hérault : de la prise de conscience des professionnels à la mise en place de dispositifs inédits (création d'un jeu, accueil de volontaires en service civique, etc.).

Il est beaucoup question de journalisme et de journalistes dans les différentes contributions. Souvent d'ailleurs, le bibliothécaire préfère s'effacer derrière le journaliste, l'estimant plus apte à « éduquer aux médias ». En demandant à Marie-Anne Ritte d'intervenir sur les pratiques documentaires à Radio France, c'est le rapport du journaliste à la bibliothèque que l'on tente de mettre en avant.

Enfin, un pas de côté vers l'Allemagne fait apparaître les convergences de nos préoccupations professionnelles. Ce qui caractérise peut-être le plus le monde des bibliothèques face au phénomène des « infox » est bien l'émergence d'une prise de position affirmée et revendicatrice de nos communautés professionnelles, traversée de doutes et d'interrogations. Sommes-nous face à l'autolégitimation d'une profession en crise ou à la « crise de croissance » d'une profession bouleversée par les évolutions de son environnement ?

Le plus difficile pour notre ouvrage a certainement été de rendre compte de ce « bouillonnement » information/désinformation de nos communautés professionnelles, aux prises avec une actualité sur le sujet extrêmement vivace.

## DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS À L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Développement des médias de masse, puis d'internet, discussions autour de l'avènement ou non d'une nouvelle « société de l'information » : l'éducation aux médias émerge dans les années 1970-1980.

Ses principes sont posés en 1982 par l'Unesco dans la déclaration de Grünwald<sup>12</sup> qui en fait « une préparation des citoyens à l'exercice de leurs responsabilités » :

*Plutôt que de condamner ou d'approuver l'incontestable pouvoir des médias, force est d'accepter comme un fait établi l'impact significatif qui est le leur et leur propagation à travers le monde et de reconnaître*

---

12. Déclaration de Grünwald sur l'éducation aux médias. [En ligne] < [http://www.unesco.org/education/pdf/MEDIA\\_F.PDF](http://www.unesco.org/education/pdf/MEDIA_F.PDF) >.

*en même temps qu'ils constituent un élément important de la culture dans le monde contemporain. [...] Les systèmes politiques et éducatifs doivent assumer les obligations qui leur reviennent pour promouvoir chez les citoyens une compréhension critique des phénomènes de communication.*

Éduquer aux médias n'est donc pas – ou pas seulement – expliquer les médias et leur fonctionnement, mais relève bien de l'éducation populaire\* et politique telle que la défend Condorcet<sup>13</sup> dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et qui vise l'émancipation des citoyens face aux discours auxquels ils sont exposés.

Ambigu, ce concept évolue en fonction de ce que l'on considère comme médias. Internet est-il ou non un média ? Là aussi, entre les débuts d'internet et les années 2010, les lignes bougent. Et c'est ainsi que les nouvelles technologies de l'information et de la communication irriguent de plus en plus le champ de l'éducation aux médias.

En 2007, 25 ans après la déclaration de Grünwald, l'Agenda de Paris reprend les orientations de Grünwald et définit douze recommandations d'actions pour une «éducation aux médias tout au long de la vie»<sup>14</sup>.

S'il est bien dit que «l'éducation aux médias ne se limite pas au milieu scolaire», les bibliothèques n'apparaissent pas encore parmi les différents acteurs de la "sphère sociale" à mobiliser, hors école. Seuls les familles, les associations et les professionnels des médias sont mentionnés.

La Commission européenne, dans sa recommandation du 20 août 2009 sur *l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice* met l'accent sur les liens entre éducation aux médias, inclusion numérique et citoyenneté :

*L'éducation aux médias recouvre des compétences fondamentales non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les adultes et les personnes âgées, les parents, les enseignants et les professionnels des médias. Elle est considérée aujourd'hui comme l'une des principales conditions préalables au plein exercice d'une citoyenneté active afin de prévenir et de limiter les risques d'exclusion sociale. [...]*

---

13. « Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une raison étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commande seraient d'utiles vérités: le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes, celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves. », Condorcet, *Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique. Présentation à l'Assemblée législative: 20 et 21 avril 1792.*

14. Agenda de Paris ou 12 recommandations pour l'éducation aux médias. [En ligne] < [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/AgendaParisFinal\\_fr.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/AgendaParisFinal_fr.pdf) >.

*La démocratie dépend de la participation active des citoyens à la vie de leur communauté et l'éducation aux médias fournirait les compétences dont ils ont besoin pour donner un sens au flot quotidien d'informations diffusées au moyen des nouvelles technologies de communication<sup>15</sup>.*

Parallèlement, le concept de littératie informationnelle (Information Literacy) se développe à partir de 1974 dans le milieu des bibliothèques américaines :

*Pour maîtriser l'information, une personne doit pouvoir reconnaître quand il y a un besoin d'information et être capable de localiser, évaluer et utiliser efficacement l'information nécessaire<sup>16</sup>.*

Le rôle que jouent les bibliothèques dans ce domaine est consacré en 1994 dans le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique qui proclame

*que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité. [...]*

*Les missions fondamentales [...] consistent à :*

*11. faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique.*

En 2003, à Prague, la conférence “Information literacy meeting of experts” (Réunion d'experts sur la maîtrise de l'information) réunit quarante participants de vingt-trois pays différents, pour discuter des connaissances en information (Information Literacy). Cette conférence est organisée par la Commission nationale des États-Unis d'Amérique sur les bibliothèques et la science de l'information, le Forum national sur les connaissances en information et avec le soutien de l'Unesco. Les participants mettent en avant les principes permettant d'aller «vers une société compétente dans l'usage de l'information»<sup>17</sup>.

---

15. Recommandation de la commission du 20 août 2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique pour une industrie de l'audiovisuel et du contenu plus compétitive et une société de la connaissance intégratrice. [En ligne] < [http://publications.europa.eu/resource/cellar/264298ec-c8f8-4ac6-a6a6-99ebfa054dd3.0010.02/DOC\\_1](http://publications.europa.eu/resource/cellar/264298ec-c8f8-4ac6-a6a6-99ebfa054dd3.0010.02/DOC_1) >.

16. “To be information literate, a person must be able to recognize when information is needed and have the ability to locate, evaluate and use effectively the needed information”, American Library Association, 1989.

17. Déclaration de Prague : vers une société compétente dans l'usage de l'information. [En ligne] < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/1900-declaration-de-prague-vers-une-societe-competente-dans-l-usage-de-l-information> >.

Deux ans plus tard, du 6 au 9 novembre 2005, le colloque *sur la maîtrise de l'information et la formation tout au long de la vie* se tient à la bibliothèque d'Alexandrie. Les participants, réunis par les trois principaux organisateurs – l'Unesco, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et le National Forum on Information Literacy (NFIL) – proclament que «la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie sont les phares de la société de l'information, éclairant les chemins vers le développement, la prospérité et la liberté. La maîtrise de l'information est au cœur de la formation tout au long de la vie.»<sup>18</sup>

Souvent considérées séparément, éducation à l'information et éducation aux médias se fondent selon la stratégie de l'Unesco «en un ensemble de compétences (savoir, capacités et attitude) nécessaire à la vie et au travail de notre époque. Les Media and Information Literacies (MIL) prennent en compte toutes les formes de médias et les autres moyens d'accès à l'information comme les bibliothèques, les archives, les musées et l'internet et ce, peu importe les technologies utilisées.»<sup>19</sup>

À Fès, au Maroc, le premier forum international sur «l'éducation aux médias et à l'information» s'intéresse en juin 2011 à l'éducation aux médias comme un ensemble de compétences (connaissances, compétences et attitudes). Les questions relatives à l'importance des médias, d'internet et des prestataires d'information et leur impact sur l'éducation, la culture et l'opinion publique, l'effet de l'éducation aux médias et à l'information et la gouvernance mondiale de l'internet sont au centre des débats. Depuis 2012, l'Unesco organise une «semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information»<sup>20</sup>.

L'expression est dès lors fixée, et si au départ, l'éducation aux médias et à l'information était fortement connotée éducation nationale, les bibliothèques, au départ réticentes à l'emploi du terme, l'adoptent progressivement.

Enfin en 2015, à Paris, la Conférence ministérielle régionale sur l'éducation post-2015 rassemble les ministres de l'Éducation et d'autres acteurs européens et nord-américains qui [admettent] «qu'au-delà de la maîtrise de connaissances spécifiques au travail, il existe un besoin de compétences en

---

18. Alexandria Proclamation on Information Literacy and Lifelong Learning. [En ligne] < [http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/all-news/news/alexandria\\_proclamation\\_on\\_information\\_literacy\\_and\\_sifflons/](http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/all-news/news/alexandria_proclamation_on_information_literacy_and_sifflons/) >.

19. [En ligne] < <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/media-development/media-literacy/mil-as-composite-concept/> >.

20. [En ligne] < <https://fr.unesco.org/events/semaine-mondiale-leducation-aux-medias-linformation-2019> >.

analyse de l'information et d'autres compétences cognitives et relationnelles de haut niveau.»<sup>21</sup>

## L'éducation aux médias et à l'information en France : d'abord dans le cadre scolaire

Une éducation aux médias et à l'information pour les écoliers, collégiens et lycéens voit le jour assez tôt en France. Entre protection de la jeunesse et formation critique, celle-ci se structure peu à peu.

Dans une circulaire parue au *Bulletin officiel* n° 39 du 28 octobre 1976, le ministre René Haby déclare : « La volonté d'ouvrir l'école aux réalités du monde moderne implique d'adjoindre à l'utilisation des instruments pédagogiques traditionnels celle de la presse, qu'elle se présente sous forme écrite ou qu'elle utilise les moyens audiovisuels. » La confrontation de sources\* diverses « permettra notamment de bien distinguer entre les faits et leur interprétation »<sup>22</sup>.

En avril 1982 est publié le rapport d'orientation de Jacques Gonnet et Pierre Vandevorde au ministre Alain Savary sur « L'introduction des moyens d'information dans l'enseignement ». Un an plus tard, en avril 1983, Alain Savary crée le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI) par arrêté ministériel pour « promouvoir, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique ».

Dans le même temps, la profession de documentaliste se structure peu à peu. En 1986, une circulaire définissant « les missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information » marque une évolution majeure pour la profession et réaffirme la nature pédagogique de la mission du documentaliste-bibliothécaire. Trois ans plus tard, la profession du professeur documentaliste est reconnue par la création du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) de documentation<sup>23</sup>.

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République inscrit officiellement l'EMI dans les programmes scolaires<sup>24</sup>.

---

21. Déclaration de Paris. [En ligne] < [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232108\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232108_fre) >.

22. Circulaire n° 76-356 du 20 octobre 1976.

23. Pour plus de précisions, voir la contribution de Valérie Glass : « De nouvelles formes d'enseignement à imaginer au centre d'information et de documentation », p. 97.

24. [En ligne] < <https://www.education.gouv.fr/cid102387/loi-n-2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html> >.

À la suite des attentats de janvier 2015, l'EMI est renforcée :

*Il s'agit d'apprendre à rechercher des sources fiables, à aiguiser son esprit critique et à se forger une opinion, des compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie<sup>25</sup>.*

## Les bibliothèques dans le champ de l'EMI : une apparition « officielle » tardive

La bibliothèque comme « lieu du savoir » est une image classique. Mais le rôle que peuvent jouer les bibliothécaires eux-mêmes est bien moins évident. Les textes fondateurs de l'EMI laissent ainsi longtemps les bibliothèques de côté.

### Le bibliothécaire, médiateur et formateur

Pourtant, les statuts des bibliothécaires assistants spécialisés (BIBAS), bibliothécaires et conservateurs, évoquent bien une activité de formation, même si l'étendue de ces « formations » est peu précisée.

Les bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure et les bibliothécaires assistants spécialisés de classe exceptionnelle [...] « participent à l'accueil des utilisateurs, à leur formation et à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence »<sup>26</sup>.

Les bibliothécaires « concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés »<sup>27</sup>.

Les conservateurs « peuvent participer à la formation des professionnels et du public dans les domaines des bibliothèques et de la documentation, ainsi qu'à l'information scientifique et technique en ces mêmes domaines »<sup>28</sup>.

Le *Code de l'Éducation* dans son article D. 714-29 stipule que les bibliothèques [universitaires] « contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements » et ont pour mission de « former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à

25. Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. [En ligne] < <https://www.education.gouv.fr/cid102387/loi-n-2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-de-la-republique.html> >.

26. Décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des bibliothécaires assistants spécialisés. [En ligne] < <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024580517> >.

27. Décret n° 92-29 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des bibliothécaires. [En ligne] < <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000539406> >.

28. Décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques. [En ligne] < <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078555> >.

l'information scientifique et technique»<sup>29</sup>, se concentrant ainsi sur des informations produites par la recherche.

La Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en novembre 1991 évoque bien la bibliothèque comme un « service public nécessaire à l'exercice de la démocratie » qui « doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société », sans préciser toutefois l'action concrète du bibliothécaire.

### « On le faisait déjà ! »

... disent de nombreux professionnels, étonnés de cet emballement soudain.

En BU, le bibliothécaire se fait acteur de la formation, comme en témoignent les activités du réseau FORMIST (pour Formation à l'information scientifique et technique) entre 1999 et 2012, puis les débats menés depuis 2012 par la Commission pédagogie et documentation de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU).

En lecture publique, les actions de médiation prennent une place de plus en plus grande dans les tâches du bibliothécaire. Celui-ci, au contact des usagers, a naturellement accompagné le développement du numérique dans la société et s'est fait acteur de la lutte contre la fracture numérique. La charte Bib Lib de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) en 2015 « officialise » ces missions traditionnelles d'éducation populaire repensées dans un contexte numérique :

- le droit à un accompagnement attentif et compétent, respectueux des attentes des citoyens. Dans un monde saturé d'informations, les bibliothèques contribuent par leur médiation et leur accompagnement à promouvoir des œuvres, à mettre les contenus en perspectives, à évaluer les ressources et à fournir les clés de compréhension. Le bibliothécaire, par ses qualifications et sa déontologie, est un intermédiaire de confiance entre les citoyens, leurs usages et les ressources disponibles ;
- le droit d'expérimenter et de se former tout au long de la vie. Les bibliothèques soutiennent les formations et les ateliers participatifs susceptibles de contribuer à l'accroissement des compétences des habitants en

---

29. Article D 714-29 du *Code de l'Éducation*. [En ligne] < [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F173ACA5B989E5403A806B082CB1200D.tplgfr28s\\_2?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027866279&dateTexte=20190519&categorieLien=id#LEGIARTI000027866279](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F173ACA5B989E5403A806B082CB1200D.tplgfr28s_2?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027866279&dateTexte=20190519&categorieLien=id#LEGIARTI000027866279) >.

dehors des espaces formels d'apprentissage, dans une logique de renouvellement de l'éducation populaire à l'heure du numérique<sup>30</sup>.

Des journées d'étude récentes reflètent également cette volonté de se positionner aux côtés des enseignants et journalistes, et d'apporter un éclairage propre au métier :

- en juin 2018, l'ADBU aborde le sujet de « la valeur de l'information en croisant les regards de pédagogues et de bibliothécaires » lors de la journée : Lutte contre les « fake news » – quels défis pour l'information scientifique, les bibliothèques et les journalistes ?<sup>31</sup> Le défi posé par la prolifération de la désinformation et du brouillage parfois volontaire de l'information touche le monde académique de plein fouet, avec l'arrivée de nouvelles générations d'étudiants qui peinent à se repérer dans la masse d'information indiscriminée et parfois invérifiable qui les entoure ;
- en novembre 2018, la Bpi propose la première journée sur l'éducation aux médias et à l'information en bibliothèque : « Face aux flux d'information et de communication, aux supports démultipliés, à la concentration croissante des médias, les connaissances et les compétences nécessaires à l'évaluation critique de l'information s'élargissent et se complexifient. Pour répondre à cet enjeu, les bibliothèques, en partenariat avec l'Éducation nationale ou dans le cadre de projets plus larges, sont des acteurs essentiels de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). »<sup>32</sup>

## UN CONTEXTE FAVORABLE À SAISIR

Au niveau ministériel, la demande adressée aux établissements est forte. Le rapport « Pour une nouvelle étape dans le partenariat État-collectivités territoriales en faveur des bibliothèques et de la lecture publique » souligne combien « les bibliothèques, comme les musées, sont reconnues comme les lieux de confiance des Français. C'est pourquoi elles sont les plus à même de participer au pacte de confiance renouvelé dans l'information en proposant

---

30. Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques. [En ligne] < <http://www.abf.asso.fr/6/46/537/ABF/charte-du-droit-fondamental-des-citoyens-a-acceder-a-l-information-et-aux-savoirs-par-les-bibliothèques> >.

31. Retour sur la journée d'étude Lutte contre les « fakes news » – quels défis pour l'information scientifique, les bibliothèques et les journalistes ? [En ligne] < <http://adbu.fr/fake-news-bibliotheques-journalistes/> >.

32. Bpi pour les professionnels, Rubrique éducation aux médias et à l'information. [En ligne] < <https://pro.bpi.fr/cohesion-sociale/emi> >.

des modules de formation au décryptage de l'information et à l'identification des *fausses nouvelles*.»<sup>33</sup>

Cette reconnaissance s'accompagne d'un important dispositif d'accompagnement dont les effets et la pérennité seront à évaluer.

En lien avec le Plan bibliothèques «Ouvrir plus, ouvrir mieux» qui fait suite au rapport Orsenna<sup>34</sup>, le Plan éducation aux médias et à l'information du ministère de la Culture<sup>35</sup> mobilise à partir de 2018 des moyens importants autour d'un volet propre aux bibliothèques. 15 territoires expérimentent en 2019 la mise à disposition de services civiques pour des actions spécifiques<sup>36</sup>, tandis que la formation des personnels est renforcée.

Enfin clairement nommées partenaires de l'éducation aux médias et à l'information, les bibliothèques peuvent être ces «lieux de confiance», et ce grâce à la présence de bibliothécaires compétents et formés qui proposent à tous les publics, dans une visée émancipatrice, les clés d'une maîtrise de l'information.

Entre les nombreuses initiatives locales, les débats portés par les associations professionnelles et une volonté ministérielle, le contexte semble favorable pour donner un réel souffle à la profession. À suivre donc...

---

33. « Pour une nouvelle étape dans le partenariat État-collectivités territoriales en faveur des bibliothèques et de la lecture publique ». [En ligne] < [http://corist-shs.cnrs.fr/sites/default/files/ressources/plan\\_bibliothe\\_que\\_ministe\\_re\\_de\\_la\\_culture\\_avril\\_2018.pdf](http://corist-shs.cnrs.fr/sites/default/files/ressources/plan_bibliothe_que_ministe_re_de_la_culture_avril_2018.pdf) >.

34. Antoine Oury, « Le rapport d'Erik Orsenna sur les bibliothèques est publié », *Actualité*, 20 février 2018. [En ligne] < <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/le-rapport-d-erik-orsenna-sur-les-bibliotheques-est-publie/87411> >.

35. Plan d'éducation aux médias et à l'information du ministère de la Culture. [En ligne] < <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Education-aux-medias> >.

36. Pour plus d'informations sur ce dispositif, consulter la contribution d'Anne-Cécile Hyvernat-Duchêne : « La Fabrique de l'Info : une expérience EMI pour les adultes à la Bibliothèque municipale de Lyon », p. 146 et l'entretien avec Agnès Defrance, p. 191.